



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INDRE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°37-2019-03009

PUBLIÉ LE 29 MARS 2019

# Sommaire

## **Direction départementale des Territoires**

- 37-2019-03-28-003 - Arrêté portant nomination des membres de la Commission  
Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) (4 pages) Page 3
- 37-2019-03-28-001 - Arrêté portant nomination des membres des sections « Structures et  
économie des exploitations » élargie aux coopératives, « Agriculteurs en difficulté », de la  
commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) (4 pages) Page 8

## **Préfecture d'Indre et Loire**

- 37-2019-03-25-001 - Direction Interrégionale des services pénitentiaires Décision portant  
délégation de signature Christophe TRIBOUILLARD (1 page) Page 13
- 37-2019-03-27-003 - Arrêté autorisant les agents agréés du service interne de la sécurité de  
la SNCF à procéder à des palpations de sécurité (1 page) Page 15
- 37-2019-03-28-002 - Arrêté portant interdiction temporaire de la vente, du transport et de  
l'utilisation de produits chimiques, inflammables ou explosifs (1 page) Page 17
- 37-2019-03-28-004 - DDT Arrêté portant nomination des membres de la Commission  
départementale d'orientation de l'agriculture CDOA (4 pages) Page 19
- 37-2019-03-28-005 - DDT Arrêté portant nomination des membres des sections  
"Structures et économie des exploitations", élargie aux coopératives " Agriculteurs en  
difficulté" CDOA (4 pages) Page 24

Direction départementale des Territoires

37-2019-03-28-003

Arrêté portant nomination des membres de la Commission  
Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA)

**PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE**  
**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**

**ARRÊTÉ portant nomination des membres de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA)**

La préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre national du Mérite,  
Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles R313-1 à R313-8,  
Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R133-1 à R133-15,  
Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 modifié, relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, et notamment ses articles 8 et 9,  
Vu l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2006, modifié par arrêté du 8 janvier 2010, et fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA),  
Vu l'arrêté préfectoral du 13 mars 2019 fixant la liste des organisations syndicales agricoles habilitées à siéger au sein de certains organismes ou commissions,  
Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2018 portant nomination des membres de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA),  
Sur proposition du directeur départemental des territoires,

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>**

La commission départementale d'orientation de l'agriculture présidée par la préfète ou son représentant comprend :

- a) le président du conseil régional ou son représentant ;
- b) le président du conseil départemental ou son représentant ;
- c) le directeur départemental des territoires ou son représentant ;
- d) l'administrateur général des finances publiques ou son représentant ;
- e) le président de la caisse de Mutualité sociale agricole ou son représentant ;
- f) un président d'établissement public de coopération intercommunale ou son représentant :  
M. Christian PIMBERT, Président de la communauté de communes du Bouchardais – Maison des Services du Bouchardais – 14 route de Chinon – BP 18 – 37220 PANZOULT
- g) trois représentants de la Chambre d'agriculture :

Titulaires	1 <sup>ers</sup> suppléants	2 <sup>èmes</sup> suppléants
M. Franck MALLET Les Effès 37290 PREUILLY SUR CLAISE	M. Edouard GUIBERT Oizay 2 37600 BRIDORE	M. Pascal BARON Genneteuil 37360 NEUILLE PONT PIERRE
Mme Frédérique ALEXANDRE Souvres 37800 SAINT EPAIN	Mme Manuela CHIDAINE 5 Grande Rue - Husseau 37270 MONTLOUIS SUR LOIRE	M. Richard BOYER 8 La Barrerie 37310 COURCAY
Mme Fabienne BONIN 3 les Carrois 37320 SAINT BRANCHS	M. Richard COURTIGNE La Potrais 37330 BRECHES	Mme Angelique MARQUET Rue du Grand Vaux 37800 SAINTE MAURE DE TOURAINE

- h) deux représentants des activités de transformation des produits de l'agriculture :

✓ *au titre des entreprises agro-alimentaires non coopératives*

Titulaire	Suppléant
(La Cloche d'Or) M. Michel CARCAILLON 33 avenue de la Vallée du Lys 37260 PONT DE RUAN	M. Jacques HARDOUIN Domaine de la Bézardière 37210 NOIZAY

✓ *au titre des coopératives*

Titulaire	1 <sup>er</sup> suppléant	2 <sup>ème</sup> suppléant
-----------	---------------------------	----------------------------

M. Hervet DENIS  
Président de la cave coopérative des  
producteurs de vins de Montlouis  
4 rue de la barre  
37270 MONTLOUIS SUR LOIRE

M. Philippe BRUNEAU  
Président de la coopérative laitière  
de Verneuil  
4 les bourdeaux  
37600 VERNEUIL SUR INDRE

M. Christian VRIGNON  
Administrateur de Centre Sem  
6 la trotterie  
37310 SAINT QUENTIN SUR  
INDROIS

i) huit représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale :

✓ *au titre de l'U.D.S.E.A. et des Jeunes Agriculteurs d'Indre-et-Loire*

Titulaires	1 <sup>er</sup> suppléants	2 <sup>ème</sup> suppléants
M. Philippe PALFART Le Pin 37460 LOCHE SUR INDROIS	M. Dominique MALAGU Le Moulin Foulon 37800 PUSSIGNY	M. Jean-Philippe MENEAU La Fosse Laslin – La Maison Neuve 37190 CHEILLE
M. Jacky GIRARD Les Basses Bordes 37600 BETZ LE CHATEAU	M. Stéphane MALOT 1 Les Piaux 37310 SAINT QUENTIN SUR INDROIS	M. Sébastien PROUTEAU la Heurtelière 37800 MAILLE
M. Armel JOUBERT La Finellerie 37530 SOUVIGNY de TOURAINE	M. Christian BLANCHARD La Chouanière 37260 ARTANNES SUR INDRE	M. Jean-Claude ROBIN 77, rue de la Ménardière 37540 ST CYR/LOIRE
M. Xavier MAUPOINT 18, rue de Launay 37500 LA ROCHE CLERMAULT	M. Gwenaël MAURICE Les Bertinières 37250 SORIGNY	M. Arnault DORMONT 959 rue du Chauffour 37400 AMBOISE

✓ *au titre de la Coordination Rurale 37 et des Jeunes Agriculteurs CR. 37*

Titulaires	1 <sup>ers</sup> suppléants	2 <sup>èmes</sup> suppléants
M. Christophe GIRAULT Vallières 37600 SENNEVIERES	M. Jérôme TURQUOIS Le Petit Puit 37500 MARCAY	M. Didier TRANCHANT Beauvais 37290 BOSSAY SUR CLAISE
Mme Clotilde BOISSEAU La Croix d'Ouault 37310 TAUXIGNY	M. Christian BOURBON La Bruère 37460 LOCHE SUR INDROIS	M. Fabien MOUSSU La Foucaudière 37380 NOUZILLY
Mme Céline ROBIN-LORIOT 13, rue du Petit Verger 37230 LUYNES	M. Tanguy BRIANNE 26 Rue des Côts 37510 DIERRE	M. Médéric GASSEAU La Guionnière 37460 ORBIGNY

✓ *au titre de la Confédération Paysanne de Touraine*

Titulaire	1 <sup>er</sup> suppléant	2 <sup>ème</sup> suppléant
M. Romain HENRY la Corronnerie 37120 LEMERE	M. Pascal JOUBERT La Rabinière 37600 BETZ LE CHATEAU	M. Frédéric GERVAIS La Boursauderie 37240 VOU

j) un représentant des salariés agricoles présenté par l'organisation syndicale des salariés des exploitations agricoles la plus représentative au niveau départemental :

M. Philippe JACQUIER – rue du Petit Paris – 37110 CHATEAU RENAULT  
représentant M. le secrétaire général de la Fédération CFTC de l'agriculture ;

k) deux représentants de la distribution des produits agro-alimentaires

✓ *au titre de la grande distribution*

Titulaire	Suppléant
Mme Anne ULRICH Chambre de commerce et d'industrie 4bis rue Jules FAVRE BP 41028 37010 TOURS CEDEX 1	M. Christian BRAULT Chambre de commerce et d'industrie 4bis rue Jules FAVRE BP 41028 37010 TOURS CEDEX 1

✓ *au titre du commerce indépendant de l'alimentation*

Titulaire	1 <sup>er</sup> suppléant	2 <sup>ème</sup> suppléante
M. Jean-Michel BODIN représentant du groupement des syndicats du négoce agricole Centre- Atlantique Rue du 11 novembre 1918 37360 BEAUMONT LA RONCE	M. Bruno GOULAY Artisan charcutier 97 rue du rempart 37000 TOURS	Mme Bernadette VENGEON Carroi Jacques de Beaune 37510 BALLAN MIRE

l) un représentant du financement de l'agriculture

Titulaire	Suppléant
(Crédit agricole) M. Éloi CANON Touchelion 37370 CHEMILLE SUR DEME	(Crédit agricole) M. Jean-Pierre RAGUIN Les Héraults 37600 LOCHES

m) un représentant des fermiers métayers

Titulaire	1 <sup>ère</sup> suppléant	2 <sup>ème</sup> suppléant
M. Jean-Jacques BLANCHARD 4 la Grande Cheminée 37500 LERNE	Mme Françoise BERTRAND 2 La Tuffelière 37240 LA CHAPELLE BLANCHE SAINT MARTIN	M. Thierry FREMONT La Cocanderie 37600 BRIDORE

n) un représentant des propriétaires agricoles

Titulaire	1 <sup>ère</sup> suppléante	2 <sup>ème</sup> suppléant
M. Jean-Marc MAINGAULT La Pinardière 37240 LE LOUROUX	Mme Colette JOURDANNE 24 rue René Descartes 37240 CIRAN	M. Jean-Claude MENEAU L'Andruère 37190 CHEILLE

o) un représentant de la propriété forestière

Titulaire	1 <sup>er</sup> suppléant	2 <sup>ème</sup> suppléant
M. Antoine REILLE Baudry 37390 CERELLES	M. Xavier du FONTENIOUX Mazères 75, route de la Vallée du Lys 37190 AZAY LE RIDEAU	M. Michel D'ESCAIRAC Les Repénélières 37240 CIRAN

p) deux représentants d'associations agréées pour la protection de l'environnement

Titulaires	1 <sup>ers</sup> suppléants	2 <sup>èmes</sup> suppléants
M. Fabien LABRUNIE (représentant la F.D.C.) 56 rue Jules Ferry 37250 VEIGNE	M. Alain BELLOY (représentant la F.D.C.) 1 rue Champlonnière 37110 VILLEDOMER	M. Sébastien BODARD (représentant la F.D.C.) 3 rue du puits - le petit Neuville 86200 NUEIL-SOUS-FAYE
M. José SERRANO (Représentant la SEPANT) 8 bis allée des Rossignols 37170 CHAMBRAY LES TOURS	M. Étienne SARAZIN (Représentant la LPO Touraine) 148, rue Louis Blot 37540 SAINT CYR SUR LOIRE	Mme Morgane GUILLOUROUX (Représentant la SEPANT) 8 bis allée des Rossignols 37170 CHAMBRAY LES TOURS

q) un représentant de l'artisanat

Titulaire	1 <sup>er</sup> suppléant	2 <sup>ème</sup> suppléant
M. James DOISEAU Chambre de métiers et de l'artisanat 36-42 route de Saint-Avertin 37200 TOURS	M. Eric LAUNAY Chambre de métiers et de l'artisanat 36-42 route de Saint-Avertin 37200 TOURS	M. Olivier CLAVEL Chambre de métiers et de l'artisanat 36-42 route de Saint-Avertin 37200 TOURS

r) un représentant des consommateurs

Titulaire	1 <sup>ère</sup> suppléant	2 <sup>ème</sup> suppléant
(représentant de l'Association Que Choisir 37 - UFC) M. Jean SAUMANDE 130 rue Victor Hugo 37540 SAINT CYR SUR LOIRE	(représentant de l'Association Que Choisir 37 – UFC) M. Patrick GERBER 23 rue des Aitres 37270 MONTLOUIS SUR LOIRE	(représentant de l'Association Force Ouvrière Consommateurs de Touraine) M. Yves MARINIER 25, rue des Halles 37000 TOURS

s) deux personnes qualifiées

M. Cédric RAGUIN 28 Rue Saint Martin Pouzay 86220 LES ORMES	M. François DESNOUES 4 Roche Piche 37500 LIGRE
--	--

ARTICLE 2 : Les membres de la commission sont nommés jusqu'au 8 juillet 2021.

Tout membre de la commission qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé pour la durée du mandat restant à courir.

ARTICLE 3 : L'arrêté de la Préfète d'Indre-et-Loire du 2 juillet 2018 portant nomination des membres de la commission départementale d'orientation de l'agriculture est abrogé.

ARTICLE 4 : La secrétaire générale de la Préfecture, le directeur départemental des territoires sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à Tours, le 28 mars 2019  
La Préfète  
signé : Corinne ORZECOWSKI

# Direction départementale des Territoires

37-2019-03-28-001

Arrêté portant nomination des membres des sections  
« Structures et économie des exploitations » élargie aux  
coopératives, « Agriculteurs en difficulté », de la  
commission départementale d'orientation de l'agriculture  
(CDOA)



**PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE**  
**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**

**ARRÊTÉ portant nomination des membres des sections « Structures et économie des exploitations » élargie aux coopératives, « Agriculteurs en difficulté », de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA)**

La préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre national du Mérite,  
Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles R313-1 à R313-8,  
Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R133-1 à R133-15,  
Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 modifié, relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, et notamment ses articles 8 et 9,  
Vu l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2006, modifié par arrêté du 8 janvier 2010, fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement des sections : « Structures et Économie des Exploitations », élargie aux Coopératives, « Agriculteurs en difficulté », « Mesures Agro-environnementales » de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (C.D.O.A.),  
Vu l'arrêté préfectoral du 13 mars 2019 fixant la liste des organisations syndicales agricoles habilitées à siéger au sein de certains organismes ou commissions,  
Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2018 portant nomination des membres des sections « Structures et Économie des Exploitations », élargie aux Coopératives, « Agriculteurs en Difficulté », « Mesures Agro-environnementales » de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (C.D.O.A.),  
Sur proposition du directeur départemental des territoires,

**ARRÊTE**

ARTICLE 1ER – Désignation des membres de toutes les sections

Toutes les sections, placées sous la présidence de la Préfète ou de son représentant, sont composées comme suit :

- a) le président du conseil départemental ou son représentant ;
- b) le directeur départemental des territoires ou son représentant ;
- c) l'administrateur général des finances publiques ou son représentant ;
- d) le président de la chambre d'agriculture ou son représentant ;
- e) Huit représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale :

*- au titre de l'U.D.S.E.A. et des Jeunes Agriculteurs d'Indre-et-Loire*

Titulaires	1 <sup>er</sup> suppléants	2 <sup>ème</sup> suppléants
M. Philippe PALFART Le Pin 37460 LOCHE SUR INDROIS	M. Dominique MALAGU Le Moulin Foulon 37800 PUSSIGNY	M. Jean-Philippe MENEAU La Fosse Laslin – La Maison Neuve 37190 CHEILLE
M. Jacky GIRARD Les Basses Bordes 37600 BETZ LE CHATEAU	M. Stéphane MALOT 1 Les Piaux 37310 SAINT QUENTIN SUR INDROIS	M. Sébastien PROUTEAU la Heurtelière 37800 MAILLE
M. Arnel JOUBERT La Finellerie 37530 SOUVIGNY de TOURAINE	M. Christian BLANCHARD La Chouanière 37260 ARTANNES SUR INDRE	M. Jean-Claude ROBIN 77, rue de la Ménardière 37540 ST CYR/LOIRE
M. Xavier MAUPOINT 18, rue de Launay 37500 LA ROCHE CLERMAULT	M. Gwenaël MAURICE Les Bertinières 37250 SORIGNY	M. Arnault DORMONT 959 rue du Chauffour 37400 AMBOISE

*- au titre de la Coordination Rurale 37 et des Jeunes Agriculteurs CR. 37*

Titulaires	1 <sup>ers</sup> suppléants	2 <sup>èmes</sup> suppléants
------------	-----------------------------	------------------------------

M. Christophe GIRAULT  
Vallières  
37600 SENNEVIERES

Mme Clotilde BOISSEAU  
La Croix d'Ouault  
37310 TAUXIGNY

Mme Céline ROBIN-LORIOT  
13 rue du Petit Verger  
37230 LUYNES

M. Jérôme TURQUOIS  
Le Petit Puit  
37500 MARCAY

M. Christian BOURBON  
La Bruère  
37460 LOCHE SUR INDROIS

M. Tanguy BRIANNE  
26 Rue des Côtés  
37510 DIERRE

M. Didier TRANCHANT  
Beauvais  
37290 BOSSAY SUR CLAISE

M. Fabien MOUSSU  
La Foucaudière  
37380 NOUZILLY

M. Médéric GASSEAU  
La Guionnière  
37460 ORBIGNY

*- au titre de la Confédération Paysanne de Touraine*

Titulaire

1<sup>er</sup> suppléant

2<sup>ème</sup> suppléant

M. Romain HENRY  
la Corronnerie  
37120 LEMERE

M. Pascal JOUBERT  
La Rabinière  
37600 BETZ LE CHATEAU

M. Frédéric GERVAIS  
La Boursauderie  
37240 VOU

f) un représentant des fermiers métayers

Titulaire

1<sup>ère</sup> suppléant

2<sup>ème</sup> suppléant

M. Jean-Jacques BLANCHARD  
4 la Grande Cheminée  
37500 LERNE

Mme Françoise BERTRAND  
2 La Tuffelière  
37240 LA CHAPELLE BLANCHE  
SAINT MARTIN

M. Thierry FREMONT  
La Cocanderie  
37600 BRIDORE

g) un représentant des propriétaires agricoles

Titulaire

1<sup>ère</sup> suppléant

2<sup>ème</sup> suppléant

M. Jean-Marc MAINGAULT  
La Pinardière  
37240 LE LOUROUX

Mme Colette JOURDANNE  
24 rue René Descartes  
37240 CIRAN

M. Jean-Claude MENEAU  
L'Andruère  
37190 CHEILLE

ARTICLE 2 – Désignation des membres de la 1<sup>ère</sup> section spécialisée « Structures et économie des exploitations » élargie aux coopératives

Outre les membres figurant à l'article 1 du présent arrêté, la section spécialisée « structures et économie des exploitations », présidée par la préfète ou son représentant, est composée comme suit :

a) trois représentants de la Chambre d'agriculture :

Titulaires

1<sup>ers</sup> suppléants

2<sup>èmes</sup> suppléants

M. Franck MALLET  
Les Effes  
37290 PREUILLY SUR CLAISE

M. Edouard GUIBERT  
Oizay 2  
37600 BRIDORE

M. Pascal BARON  
Genneteuil  
37360 NEUILLE PONT PIERRE

Mme Frédérique ALEXANDRE  
Souvres  
37800 SAINT EPAIN

Mme Manuela CHIDAINE  
5 Grande Rue - Husseau  
37270 MONTLOUIS SUR LOIRE

M. Richard BOYER  
8 La Barrerie  
37310 COURCAY

Mme Fabienne BONIN  
3 les Carrois  
37320 SAINT BRANCHS

M. Richard COURTIGNE  
La Potrais  
37330 BRECHES

Mme Angelique MARQUET  
Rue du Grand Vaux  
37800 SAINTE MAURE DE TOURAINE

b) une personne qualifiée

- Titulaire : M. Cédric RAGUIN – 28, Rue Saint Martin – Pouzay – 86220 LES ORMES,

- Suppléant : M. François DESNOUES – 4 Roche Piche – 37500 LIGRE

Lorsque la section spécialisée est élargie aux coopératives, est appelé à siéger pour la partie de l'ordre du jour relative aux coopératives :

c) un représentant des coopératives :

Titulaire	1 <sup>er</sup> suppléant	2 <sup>ème</sup> suppléant
M. Hervet DENIS Président de la cave coopérative des producteurs de vins de Montlouis 4 rue de la barre 37270 MONTLOUIS SUR LOIRE	M. Philippe BRUNEAU Président de la coopérative laitière de Verneuil 4 les bourdeaux 37600 VERNEUIL SUR INDRE	M. Christian VRIGNON Administrateur de Centre Sem 6 la trotterie 37310 SAINT QUENTIN SUR INDRAIS

Lorsque la section spécialisée est appelée à siéger pour la partie de l'ordre du jour relatif aux dossiers sylvicoles ou sylvo-environnementaux, la commission est complétée par un représentant des propriétaires forestiers sylviculteurs.

Conformément à l'article R313-6 du code rural et de la pêche maritime, la section pourra, à titre consultatif, se faire assister lorsqu'il s'agira de dossiers relevant de leurs compétences par les experts suivants :

- le responsable du pôle exploitation de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire ou son représentant,
- le responsable installation du pôle exploitation de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire ou son représentant,
- le directeur de la SAFER ou son représentant,
- le directeur de la fédération départementale des CUMA ou son représentant,
- le directeur de la Chambre des notaires ou son représentant,
- le directeur de la Mutualité sociale agricole ou son représentant,
- le directeur du GAMEX ou son représentant,
- les directeurs des banques habilitées à attribuer des prêts bonifiés agricoles ou leurs représentants,
- le directeur de GROUPAMA ou son représentant.

### ARTICLE 3 – Désignation des membres de la 2<sup>ème</sup> section spécialisée « Agriculteurs en difficulté »

Outre les membres figurant à l'article 1 du présent arrêté, la section spécialisée « Agriculteurs en difficulté », présidée par la préfète ou son représentant, est composée comme suit :

a) trois représentants de la Chambre d'agriculture :

Titulaires	1 <sup>ers</sup> suppléants	2 <sup>èmes</sup> suppléants
M. Franck MALLET Les Effes 37290 PREUILLY SUR CLAISE	M. Edouard GUIBERT Oizay 2 37600 BRIDORE	M. Pascal BARON Genneteuil 37360 NEUILLE PONT PIERRE
Mme Frédérique ALEXANDRE Souvres 37800 SAINT EPAIN	Mme Manuela CHIDAINÉ 5 Grande Rue - Husseau 37270 MONTLOUIS SUR LOIRE	M. Richard BOYER 8 La Barrerie 37310 COURCAY
Mme Fabienne BONIN 3 les Carrois 37320 SAINT BRANCHS	M. Richard COURTIGNE La Potrais 37330 BRECHES	Mme Angélique MARQUET Rue du Grand Vaux 37800 SAINTE MAURE DE TOURAINE

b) un représentant des coopératives ayant une activité de transformation

Titulaire	1 <sup>er</sup> suppléant	2 <sup>ème</sup> suppléant
-----------	---------------------------	----------------------------

M. Hervet DENIS  
Président de la cave coopérative des  
producteurs de vins de Montlouis  
4 rue de la barre  
37270 MONTLOUIS SUR LOIRE

M. Philippe BRUNEAU  
Président de la coopérative  
laitière de Verneuil  
4 les bourdeaux  
37600 VERNEUIL SUR INDRE

M. Christian VRIGNON  
Administrateur de Centre Sem  
6 la trotterie  
37310 SAINT QUENTIN SUR  
INDRAIS

c) un représentant du financement de l'agriculture

Titulaire

(Crédit agricole)

M. Eloi CANON

Touchelion

37370 CHEMILLE SUR DEME

Suppléant

(Crédit agricole)

M. Jean-Pierre RAGUIN

Les Héraults

37600 LOCHES

d) une personne qualifiée

- *Titulaire* : M. Cédric RAGUIN – 28, Rue Saint Martin – Pouzay – 86220 LES ORMES,

- *Suppléant* : M. François DESNOUES – 4 Roche Piche – 37500 LIGRE

Conformément à l'article R313-6 du code rural et de la pêche maritime, la section pourra, à titre consultatif, se faire assister lorsqu'il s'agira de dossiers relevant de leurs compétences par les experts suivants :

- le responsable du pôle exploitation de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire ou son représentant,
- le responsable installation du pôle exploitation de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire ou son représentant,
- le directeur de la Mutualité sociale agricole ou son représentant,
- le directeur du GAMEX ou son représentant,
- les directeurs des banques habilitées à attribuer des prêts bonifiés agricoles ou leurs représentants,
- le directeur de GROUPAMA ou son représentant,
- les directeurs des centres de comptabilité et de gestion agricoles agréés,

ARTICLE 4 - Les membres des sections sus visées de la commission sont nommés jusqu'au 8 juillet 2021.

Tout membre de la commission qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé pour la durée du mandat restant à courir.

ARTICLE 5 - L'arrêté de la Préfète d'Indre-et-Loire du 2 juillet 2018 portant nomination des membres des sections « structures et économie des exploitations » élargie aux coopératives, « agriculteurs en difficulté », de la commission départementale d'orientation de l'agriculture est abrogé.

ARTICLE 6 - La secrétaire générale de la Préfecture, le directeur départemental des territoires sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à Tours, le 28 mars 2019

La Préfète

signé : Corinne ORZECOWSKI

Préfecture d'Indre et Loire

37-2019-03-25-001

Direction Interrégionale des services pénitentiaires  
Décision portant délégation de signature Christophe  
TRIBOUILLARD



**Ministère de la Justice**

**Direction interrégionale des services pénitentiaires de**

**Dijon**

**A TOURS**

**Le 25 mars 2019**

**Décision portant délégation de signature**

- Vu l'article 18 du décret n° 2019-223 du 23 mars 2019,
- Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment les articles L.312-2 et R.312-4,
- Vu l'arrêté du ministre de la justice en date du 16/05/2017 nommant Monsieur Patrick VERVLY en qualité de chef d'établissement de la Maison d'arrêt de TOURS.

M. Christophe TRIBOUILLARD, Capitaine Adjoint au chef d'établissement à la Maison d'arrêt de Tours est désigné pour assister le chef d'établissement dans l'exercice de ses attributions définies par le décret n° 2019-223 du 23 mars 2019 instaurant un vote par correspondance des personnes détenues à l'élection des représentants au Parlement européen.

Délégation de signature permanente lui est donnée pour l'exercice de ses missions.

La présente délégation de signature est publiée au recueil des actes administratifs du département dans lequel l'établissement a son siège.

Le chef d'établissement,



# Préfecture d'Indre et Loire

37-2019-03-27-003

Arrêté autorisant les agents agréés du service interne de la sécurité de la SNCF à procéder à des palpations de sécurité

**PRÉFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE  
CABINET DE LA PRÉFÈTE  
DIRECTION DES SÉCURITÉS**

BUREAU DE L'ORDRE PUBLIC

**ARRETE autorisant les agents agréés du service interne de la sécurité de la SNCF à procéder à des palpations de sécurité**

La Préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'honneur, Officier de l'ordre national du Mérite,

VU le code des transports, notamment ses articles L.2251-1 à L.2251-9 ;

VU le code de la sécurité intérieure, notamment son article L.613-2 ;

VU le décret n° 2015-845 du 10 juillet 2015 relatif aux prestations de sûreté fournies par le service interne de sécurité de la SNCF ;

VU la demande présentée par M. Christophe Huart, chef d'agence de sûreté ferroviaire Centre Val de Loire en date du 27 mars 2019 sollicitant une autorisation de palpation pour la période du vendredi 29 mars 2019 au lundi 22 avril 2019 inclus dans les gares de Tours et Saint Pierre des Corps ;

Considérant qu'en application de l'article 7-4 du décret du 7 septembre 2007 susvisé, les agents du service interne de sécurité de la SNCF agréés dans les conditions prévues au chapitre II bis de ce décret, ne peuvent réaliser des palpations de sécurité dans les gares, stations, arrêts et véhicules de transports, que dans les limites de la durée et des lieux ou catégories de lieux déterminés par l'arrêté constatant les circonstances particulières liées à l'existence de menaces graves pour la sécurité publique mentionné à l'article L. 613-2 du code de la sécurité intérieure ;

Considérant que les attentats et tentatives d'attentats récents en France traduisent un niveau élevé de menace terroriste et que les transports en commun constituent une cible particulièrement vulnérable ;

Considérant que ce niveau élevé de la menace terroriste caractérise des circonstances particulières liées à l'existence de menaces graves pour la sécurité publique ;

Considérant les nombreux incidents constatés sur l'ensemble du territoire national et plus particulièrement dans la région centre Val de Loire à l'occasion des rassemblements et manifestations de voie publique, dus à l'usage d'objets de nature à générer des troubles graves à la tranquillité et à la sécurité publique ;

Considérant que ces circonstances particulières justifient la mise en œuvre de mesures de contrôle renforcées, notamment la possibilité de faire procéder par des agents du service interne de sûreté de la SNCF agréés à des palpations de sécurité, à l'inspection et à la fouille des bagages à main, dans l'enceinte des gares de Tours et Saint Pierre-des-Corps ;

Sur proposition de M. le sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète d'Indre-et-Loire,

**A R R E T E**

ARTICLE 1<sup>er</sup>. - en raison des circonstances particulières liées à l'existence de menaces graves pour la sécurité publique, les agents du service interne de sûreté de la SNCF, agréés dans les conditions prévues au chapitre II bis de l'arrêté du 7 septembre 2007 susvisé, peuvent procéder, outre à l'inspection visuelle des bagages à main et avec le consentement de leur propriétaire, à leur fouille et à des palpations de sécurité.

Cette autorisation s'applique à compter du vendredi 29 mars 2019 au lundi 22 avril 2019 inclus dans les gares de Tours et Saint Pierre-des-Corps.

ARTICLE 2. - le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois suivant sa notification ou sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Préfète d'Indre-et-Loire, d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif d'Orléans.

ARTICLE 3. - M. le sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète d'Indre-et-Loire, le directeur départemental de la sécurité publique et le directeur de la sûreté de la SNCF, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée au procureur de la République près du tribunal de grande instance de Tours.

Tours, le 27 mars 2019

La Préfète

Signé : Corinne ORZECOWSKI



Préfecture d'Indre et Loire

37-2019-03-28-002

Arrêté portant interdiction temporaire de la vente, du transport et de l'utilisation de produits chimiques, inflammables ou explosifs

**PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE  
CABINET DE LA PREFETE  
DIRECTION DES SECURITES**

**ARRETE portant interdiction temporaire de la vente, du transport et de l'utilisation de produits chimiques, inflammables ou explosifs**

La Préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code de la sécurité intérieure ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2215-1 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le code pénal, notamment son article L.322-11-1 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Considérant que les manifestations du mouvement des « gilets jaunes » organisées chaque samedi à Tours occasionnent des troubles à l'ordre public qui se caractérisent par des violences à l'encontre des forces de l'ordre, des tentatives d'intrusion dans des bâtiments publics et par des dégradations de ces bâtiments ainsi que de commerces et de mobiliers urbains ;

Considérant qu'à plusieurs reprises, ces manifestations ont donné lieu à des jets de bouteilles contenant des produits acides à l'encontre des forces de l'ordre ; notamment les samedi 1<sup>er</sup> décembre 2018, 12 janvier 2019 et 26 janvier 2019,

Considérant les nombreux incidents constatés sur l'ensemble du territoire national,

Considérant la radicalisation du mouvement des « gilets jaunes » observée dans le département ;

Considérant que les « gilets jaunes » d'Indre-et-Loire appellent à un rassemblement régional le samedi 30 mars 2019 sur la commune de Tours ;

Considérant que dans ces conditions, il existe un risque majeur de troubles à l'ordre public, puisqu'il n'est pas exclu que se forment des cortèges dans lesquels s'immisceraient des militants particulièrement radicalisés souhaitant s'en prendre aux forces de l'ordre et aux bâtiments publics ;

Considérant que l'usage inconsidéré produits chimiques, inflammables ou explosifs à l'occasion des manifestations sur les voies publiques et dans les lieux de rassemblement, est de nature à générer des troubles graves à la tranquillité et à la sécurité publique ;

Considérant que pour assurer la sécurité des personnes et des biens et prévenir les graves troubles à l'ordre public, il y a lieu de réglementer pendant 48 heures la vente, le transport et l'utilisation de produits chimiques, inflammables ou explosifs sur tout le département d'Indre-et-Loire ;

Sur la proposition de M. le Directeur de cabinet,

**ARRETE**

ARTICLE 1<sup>er</sup>. - L'acquisition, le transport et l'utilisation par des particuliers de récipients contenant des produits chimiques, inflammables ou explosifs, sous la forme liquide, solide ou gazeuse (en particulier : essence, acide chlorhydrique, acide sulfurique, soude, chlorate de soude, alcools à brûler et solvants...) dans des établissements commerciaux ou dans les stations-services implantés sur tout le territoire du département d'Indre et Loire est interdite du vendredi 29 mars 2019 à 06h00 au dimanche 31 mars 2019 à 06h00, sans préjudice d'une abrogation anticipée dès lors que l'ordre public sera rétabli.

ARTICLE 2. - Les infractions au présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 3. - La présente décision peut faire l'objet, dans les deux mois de sa publication,

- soit d'un recours administratif gracieux auprès de la préfète d'Indre-et-Loire ou hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur,

- soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans.

ARTICLE 4. - M. le Directeur de cabinet, M. le Directeur départemental de la sécurité publique, M. le Colonel commandant le groupement de gendarmerie départementale, Mme et MM. les Maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, mis en ligne sur le site Internet de la préfecture, et dont une copie sera adressée à MM. les Sous-préfets des arrondissements de Chinon et de Loches et M. le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Tours.

Tours, le 28 mars 2019

La Préfète,

Signé : Corinne ORZECOWSKI

Préfecture d'Indre et Loire

37-2019-03-28-004

DDT Arrêté portant nomination des membres de la  
Commission départementale d'orientation de l'agriculture  
CDOA

**PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE**  
**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**

**ARRÊTÉ portant nomination des membres de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA)**

La préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre national du Mérite,  
Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles R313-1 à R313-8,  
Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R133-1 à R133-15,  
Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 modifié, relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, et notamment ses articles 8 et 9,  
Vu l'arrêté préfectoral du 3 juillet 2006, modifié par arrêté du 8 janvier 2010, et fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA),  
Vu l'arrêté préfectoral du 13 mars 2019 fixant la liste des organisations syndicales agricoles habilitées à siéger au sein de certains organismes ou commissions,  
Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2018 portant nomination des membres de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA),  
Sur proposition du directeur départemental des territoires,

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>**

La commission départementale d'orientation de l'agriculture présidée par la préfète ou son représentant comprend :

- a) le président du conseil régional ou son représentant ;
- b) le président du conseil départemental ou son représentant ;
- c) le directeur départemental des territoires ou son représentant ;
- d) l'administrateur général des finances publiques ou son représentant ;
- e) le président de la caisse de Mutualité sociale agricole ou son représentant ;
- f) un président d'établissement public de coopération intercommunale ou son représentant :  
M. Christian PIMBERT, Président de la communauté de communes du Bouchardais – Maison des Services du Bouchardais – 14 route de Chinon – BP 18 – 37220 PANZOULT
- g) trois représentants de la Chambre d'agriculture :

Titulaires	1 <sup>ers</sup> suppléants	2 <sup>èmes</sup> suppléants
M. Franck MALLET Les Effès 37290 PREUILLY SUR CLAISE	M. Edouard GUIBERT Oizay 2 37600 BRIDORE	M. Pascal BARON Genneteuil 37360 NEUILLE PONT PIERRE
Mme Frédérique ALEXANDRE Souvres 37800 SAINT EPAIN	Mme Manuela CHIDAINE 5 Grande Rue - Husseau 37270 MONTLOUIS SUR LOIRE	M. Richard BOYER 8 La Barrerie 37310 COURCAY
Mme Fabienne BONIN 3 les Carrois 37320 SAINT BRANCHS	M. Richard COURTIGNE La Potrais 37330 BRECHES	Mme Angelique MARQUET Rue du Grand Vaux 37800 SAINTE MAURE DE TOURAINE

- h) deux représentants des activités de transformation des produits de l'agriculture :

✓ *au titre des entreprises agro-alimentaires non coopératives*

Titulaire	Suppléant
(La Cloche d'Or) M. Michel CARCAILLON 33 avenue de la Vallée du Lys 37260 PONT DE RUAN	M. Jacques HARDOUIN Domaine de la Bézardière 37210 NOIZAY

✓ *au titre des coopératives*

Titulaire	1 <sup>er</sup> suppléant	2 <sup>ème</sup> suppléant
-----------	---------------------------	----------------------------

M. Hervet DENIS  
Président de la cave coopérative des  
producteurs de vins de Montlouis  
4 rue de la barre  
37270 MONTLOUIS SUR LOIRE

M. Philippe BRUNEAU  
Président de la coopérative laitière  
de Verneuil  
4 les bourdeaux  
37600 VERNEUIL SUR INDRE

M. Christian VRIGNON  
Administrateur de Centre Sem  
6 la trotterie  
37310 SAINT QUENTIN SUR  
INDROIS

i) huit représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale :

✓ *au titre de l'U.D.S.E.A. et des Jeunes Agriculteurs d'Indre-et-Loire*

Titulaires	1 <sup>er</sup> suppléants	2 <sup>ème</sup> suppléants
M. Philippe PALFART Le Pin 37460 LOCHE SUR INDROIS	M. Dominique MALAGU Le Moulin Foulon 37800 PUSSIGNY	M. Jean-Philippe MENEAU La Fosse Laslin – La Maison Neuve 37190 CHEILLE
M. Jacky GIRARD Les Basses Bordes 37600 BETZ LE CHATEAU	M. Stéphane MALOT 1 Les Piaux 37310 SAINT QUENTIN SUR INDROIS	M. Sébastien PROUTEAU la Heurtelière 37800 MAILLE
M. Armel JOUBERT La Finellerie 37530 SOUVIGNY de TOURAINE	M. Christian BLANCHARD La Chouanière 37260 ARTANNES SUR INDRE	M. Jean-Claude ROBIN 77, rue de la Ménardière 37540 ST CYR/LOIRE
M. Xavier MAUPOINT 18, rue de Launay 37500 LA ROCHE CLERMAULT	M. Gwenaël MAURICE Les Bertinières 37250 SORIGNY	M. Arnault DORMONT 959 rue du Chauffour 37400 AMBOISE

✓ *au titre de la Coordination Rurale 37 et des Jeunes Agriculteurs CR. 37*

Titulaires	1 <sup>ers</sup> suppléants	2 <sup>èmes</sup> suppléants
M. Christophe GIRAULT Vallières 37600 SENNEVIERES	M. Jérôme TURQUOIS Le Petit Puit 37500 MARCAY	M. Didier TRANCHANT Beauvais 37290 BOSSAY SUR CLAISE
Mme Clotilde BOISSEAU La Croix d'Ouault 37310 TAUXIGNY	M. Christian BOURBON La Bruère 37460 LOCHE SUR INDROIS	M. Fabien MOUSSU La Foucaudière 37380 NOUZILLY
Mme Céline ROBIN-LORIOT 13, rue du Petit Verger 37230 LUYNES	M. Tanguy BRIANNE 26 Rue des Côts 37510 DIERRE	M. Médéric GASSEAU La Guionnière 37460 ORBIGNY

✓ *au titre de la Confédération Paysanne de Touraine*

Titulaire	1 <sup>er</sup> suppléant	2 <sup>ème</sup> suppléant
M. Romain HENRY la Corronnerie 37120 LEMERE	M. Pascal JOUBERT La Rabinière 37600 BETZ LE CHATEAU	M. Frédéric GERVAIS La Boursauderie 37240 VOU

j) un représentant des salariés agricoles présenté par l'organisation syndicale des salariés des exploitations agricoles la plus représentative au niveau départemental :

M. Philippe JACQUIER – rue du Petit Paris – 37110 CHATEAU RENAULT  
représentant M. le secrétaire général de la Fédération CFTC de l'agriculture ;

k) deux représentants de la distribution des produits agro-alimentaires

✓ *au titre de la grande distribution*

Titulaire	Suppléant
Mme Anne ULRICH Chambre de commerce et d'industrie 4bis rue Jules FAVRE BP 41028 37010 TOURS CEDEX 1	M. Christian BRAULT Chambre de commerce et d'industrie 4bis rue Jules FAVRE BP 41028 37010 TOURS CEDEX 1

✓ *au titre du commerce indépendant de l'alimentation*

Titulaire	1 <sup>er</sup> suppléant	2 <sup>ème</sup> suppléante
M. Jean-Michel BODIN représentant du groupement des syndicats du négoce agricole Centre- Atlantique Rue du 11 novembre 1918 37360 BEAUMONT LA RONCE	M. Bruno GOULAY Artisan charcutier 97 rue du rempart 37000 TOURS	Mme Bernadette VENGEON Carroi Jacques de Beaune 37510 BALLAN MIRE

l) un représentant du financement de l'agriculture

Titulaire	Suppléant
(Crédit agricole) M. Éloi CANON Touchelion 37370 CHEMILLE SUR DEME	(Crédit agricole) M. Jean-Pierre RAGUIN Les Héraults 37600 LOCHES

m) un représentant des fermiers métayers

Titulaire	1 <sup>ère</sup> suppléant	2 <sup>ème</sup> suppléant
M. Jean-Jacques BLANCHARD 4 la Grande Cheminée 37500 LERNE	Mme Françoise BERTRAND 2 La Tuffelière 37240 LA CHAPELLE BLANCHE SAINT MARTIN	M. Thierry FREMONT La Cocanderie 37600 BRIDORE

n) un représentant des propriétaires agricoles

Titulaire	1 <sup>ère</sup> suppléante	2 <sup>ème</sup> suppléant
M. Jean-Marc MAINGAULT La Pinardière 37240 LE LOUROUX	Mme Colette JOURDANNE 24 rue René Descartes 37240 CIRAN	M. Jean-Claude MENEAU L'Andruère 37190 CHEILLE

o) un représentant de la propriété forestière

Titulaire	1 <sup>er</sup> suppléant	2 <sup>ème</sup> suppléant
M. Antoine REILLE Baudry 37390 CERELLES	M. Xavier du FONTENIOUX Mazères 75, route de la Vallée du Lys 37190 AZAY LE RIDEAU	M. Michel D'ESCAYRAC Les Repénélières 37240 CIRAN

p) deux représentants d'associations agréées pour la protection de l'environnement

Titulaires	1 <sup>ers</sup> suppléants	2 <sup>èmes</sup> suppléants
M. Fabien LABRUNIE (représentant la F.D.C.) 56 rue Jules Ferry 37250 VEIGNE	M. Alain BELLOY (représentant la F.D.C.) 1 rue Champlonnière 37110 VILLEDOMER	M. Sébastien BODARD (représentant la F.D.C.) 3 rue du puits - le petit Neuville 86200 NUEIL-SOUS-FAYE
M. José SERRANO (Représentant la SEPANT) 8 bis allée des Rossignols 37170 CHAMBRAY LES TOURS	M. Étienne SARAZIN (Représentant la LPO Touraine) 148, rue Louis Blot 37540 SAINT CYR SUR LOIRE	Mme Morgane GUILLOUROUX (Représentant la SEPANT) 8 bis allée des Rossignols 37170 CHAMBRAY LES TOURS

q) un représentant de l'artisanat

Titulaire	1 <sup>er</sup> suppléant	2 <sup>ème</sup> suppléant
M. James DOISEAU Chambre de métiers et de l'artisanat 36-42 route de Saint-Avertin 37200 TOURS	M. Eric LAUNAY Chambre de métiers et de l'artisanat 36-42 route de Saint-Avertin 37200 TOURS	M. Olivier CLAVEL Chambre de métiers et de l'artisanat 36-42 route de Saint-Avertin 37200 TOURS

r) un représentant des consommateurs

Titulaire	1 <sup>ère</sup> suppléant	2 <sup>ème</sup> suppléant
(représentant de l'Association Que Choisir 37 - UFC) M. Jean SAUMANDE 130 rue Victor Hugo 37540 SAINT CYR SUR LOIRE	(représentant de l'Association Que Choisir 37 – UFC) M. Patrick GERBER 23 rue des Aitres 37270 MONTLOUIS SUR LOIRE	(représentant de l'Association Force Ouvrière Consommateurs de Touraine) M. Yves MARINIER 25, rue des Halles 37000 TOURS

s) deux personnes qualifiées

M. Cédric RAGUIN 28 Rue Saint Martin Pouzay 86220 LES ORMES	M. François DESNOUES 4 Roche Piche 37500 LIGRE
--	--

ARTICLE 2 : Les membres de la commission sont nommés jusqu'au 8 juillet 2021.

Tout membre de la commission qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé pour la durée du mandat restant à courir.

ARTICLE 3 : L'arrêté de la Préfète d'Indre-et-Loire du 2 juillet 2018 portant nomination des membres de la commission départementale d'orientation de l'agriculture est abrogé.

ARTICLE 4 : La secrétaire générale de la Préfecture, le directeur départemental des territoires sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à Tours, le 28 mars 2019  
La Préfète  
signé : Corinne ORZECOWSKI

Préfecture d'Indre et Loire

37-2019-03-28-005

DDT Arrêté portant nomination des membres des sections  
"Structures et économie des exploitations", élargie aux  
coopératives " Agriculteurs en difficulté" CDOA

*DDT Arrêté portant nomination des membres des sections "Structures et économie des  
exploitations", élargie aux coopératives " Agriculteurs en difficulté" CDOA*



**PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE**  
**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**

**ARRÊTÉ portant nomination des membres des sections « Structures et économie des exploitations » élargie aux coopératives, « Agriculteurs en difficulté », de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA)**

La préfète d'Indre-et-Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre national du Mérite,  
Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles R313-1 à R313-8,  
Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R133-1 à R133-15,  
Vu le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 modifié, relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives, et notamment ses articles 8 et 9,  
Vu l'arrêté préfectoral du 19 juillet 2006, modifié par arrêté du 8 janvier 2010, fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement des sections : « Structures et Économie des Exploitations », élargie aux Coopératives, « Agriculteurs en difficulté », « Mesures Agro-environnementales » de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (C.D.O.A.),  
Vu l'arrêté préfectoral du 13 mars 2019 fixant la liste des organisations syndicales agricoles habilitées à siéger au sein de certains organismes ou commissions,  
Vu l'arrêté préfectoral du 2 juillet 2018 portant nomination des membres des sections « Structures et Économie des Exploitations », élargie aux Coopératives, « Agriculteurs en Difficulté », « Mesures Agro-environnementales » de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (C.D.O.A.),  
Sur proposition du directeur départemental des territoires,

**ARRÊTE**

ARTICLE 1ER – Désignation des membres de toutes les sections

Toutes les sections, placées sous la présidence de la Préfète ou de son représentant, sont composées comme suit :

- a) le président du conseil départemental ou son représentant ;
- b) le directeur départemental des territoires ou son représentant ;
- c) l'administrateur général des finances publiques ou son représentant ;
- d) le président de la chambre d'agriculture ou son représentant ;
- e) Huit représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale :

*- au titre de l'U.D.S.E.A. et des Jeunes Agriculteurs d'Indre-et-Loire*

Titulaires	1 <sup>er</sup> suppléants	2 <sup>ème</sup> suppléants
M. Philippe PALFART Le Pin 37460 LOCHE SUR INDROIS	M. Dominique MALAGU Le Moulin Foulon 37800 PUSSIGNY	M. Jean-Philippe MENEAU La Fosse Laslin – La Maison Neuve 37190 CHEILLE
M. Jacky GIRARD Les Basses Bordes 37600 BETZ LE CHATEAU	M. Stéphane MALOT 1 Les Piaux 37310 SAINT QUENTIN SUR INDROIS	M. Sébastien PROUTEAU la Heurtelière 37800 MAILLE
M. Arnel JOUBERT La Finellerie 37530 SOUVIGNY de TOURAINE	M. Christian BLANCHARD La Chouanière 37260 ARTANNES SUR INDRE	M. Jean-Claude ROBIN 77, rue de la Ménardière 37540 ST CYR/LOIRE
M. Xavier MAUPOINT 18, rue de Launay 37500 LA ROCHE CLERMAULT	M. Gwenaël MAURICE Les Bertinières 37250 SORIGNY	M. Arnault DORMONT 959 rue du Chauffour 37400 AMBOISE

*- au titre de la Coordination Rurale 37 et des Jeunes Agriculteurs CR. 37*

Titulaires	1 <sup>ers</sup> suppléants	2 <sup>èmes</sup> suppléants
------------	-----------------------------	------------------------------

M. Christophe GIRAULT  
Vallières  
37600 SENNEVIERES

Mme Clotilde BOISSEAU  
La Croix d'Ouault  
37310 TAUXIGNY

Mme Céline ROBIN-LORiot  
13 rue du Petit Verger  
37230 LUYNES

M. Jérôme TURQUOIS  
Le Petit Puit  
37500 MARCAY

M. Christian BOURBON  
La Bruère  
37460 LOCHE SUR INDROIS

M. Tanguy BRIANNE  
26 Rue des Côts  
37510 DIERRE

M. Didier TRANCHANT  
Beauvais  
37290 BOSSAY SUR CLAISE

M. Fabien MOUSSU  
La Foucaudière  
37380 NOUZILLY

M. Médéric GASSEAU  
La Guionnière  
37460 ORBIGNY

*- au titre de la Confédération Paysanne de Touraine*

Titulaire

1<sup>er</sup> suppléant

2<sup>ème</sup> suppléant

M. Romain HENRY  
la Corronnerie  
37120 LEMERE

M. Pascal JOUBERT  
La Rabinière  
37600 BETZ LE CHATEAU

M. Frédéric GERVAIS  
La Boursauderie  
37240 VOU

f) un représentant des fermiers métayers

Titulaire

1<sup>ère</sup> suppléant

2<sup>ème</sup> suppléant

M. Jean-Jacques BLANCHARD  
4 la Grande Cheminée  
37500 LERNE

Mme Françoise BERTRAND  
2 La Tuffelière  
37240 LA CHAPELLE BLANCHE  
SAINT MARTIN

M. Thierry FREMONT  
La Cocanderie  
37600 BRIDORE

g) un représentant des propriétaires agricoles

Titulaire

1<sup>ère</sup> suppléant

2<sup>ème</sup> suppléant

M. Jean-Marc MAINGAULT  
La Pinardière  
37240 LE LOUROUX

Mme Colette JOURDANNE  
24 rue René Descartes  
37240 CIRAN

M. Jean-Claude MENEAU  
L'Andruère  
37190 CHEILLE

ARTICLE 2 – Désignation des membres de la 1<sup>ère</sup> section spécialisée « Structures et économie des exploitations » élargie aux coopératives

Outre les membres figurant à l'article 1 du présent arrêté, la section spécialisée « structures et économie des exploitations », présidée par la préfète ou son représentant, est composée comme suit :

a) trois représentants de la Chambre d'agriculture :

Titulaires

1<sup>ers</sup> suppléants

2<sup>èmes</sup> suppléants

M. Franck MALLET  
Les Effes  
37290 PREUILLY SUR CLAISE

M. Edouard GUIBERT  
Oizay 2  
37600 BRIDORE

M. Pascal BARON  
Genneteuil  
37360 NEUILLE PONT PIERRE

Mme Frédérique ALEXANDRE  
Souvres  
37800 SAINT EPAIN

Mme Manuela CHIDAINE  
5 Grande Rue - Husseau  
37270 MONTLOUIS SUR LOIRE

M. Richard BOYER  
8 La Barrerie  
37310 COURCAY

Mme Fabienne BONIN  
3 les Carrois  
37320 SAINT BRANCHS

M. Richard COURTIGNE  
La Potrais  
37330 BRECHES

Mme Angelique MARQUET  
Rue du Grand Vaux  
37800 SAINTE MAURE DE TOURAINE

b) une personne qualifiée

- Titulaire : M. Cédric RAGUIN – 28, Rue Saint Martin – Pouzay – 86220 LES ORMES,

- Suppléant : M. François DESNOUES – 4 Roche Piche – 37500 LIGRE

Lorsque la section spécialisée est élargie aux coopératives, est appelé à siéger pour la partie de l'ordre du jour relative aux coopératives :

c) un représentant des coopératives :

Titulaire	1 <sup>er</sup> suppléant	2 <sup>ème</sup> suppléant
M. Hervet DENIS Président de la cave coopérative des producteurs de vins de Montlouis 4 rue de la barre 37270 MONTLOUIS SUR LOIRE	M. Philippe BRUNEAU Président de la coopérative laitière de Verneuil 4 les bourdeaux 37600 VERNEUIL SUR INDRE	M. Christian VRIGNON Administrateur de Centre Sem 6 la trotterie 37310 SAINT QUENTIN SUR INDRAIS

Lorsque la section spécialisée est appelée à siéger pour la partie de l'ordre du jour relatif aux dossiers sylvicoles ou sylvo-environnementaux, la commission est complétée par un représentant des propriétaires forestiers sylviculteurs.

Conformément à l'article R313-6 du code rural et de la pêche maritime, la section pourra, à titre consultatif, se faire assister lorsqu'il s'agira de dossiers relevant de leurs compétences par les experts suivants :

- le responsable du pôle exploitation de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire ou son représentant,
- le responsable installation du pôle exploitation de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire ou son représentant,
- le directeur de la SAFER ou son représentant,
- le directeur de la fédération départementale des CUMA ou son représentant,
- le directeur de la Chambre des notaires ou son représentant,
- le directeur de la Mutualité sociale agricole ou son représentant,
- le directeur du GAMEX ou son représentant,
- les directeurs des banques habilitées à attribuer des prêts bonifiés agricoles ou leurs représentants,
- le directeur de GROUPAMA ou son représentant.

### ARTICLE 3 – Désignation des membres de la 2<sup>ème</sup> section spécialisée « Agriculteurs en difficulté »

Outre les membres figurant à l'article 1 du présent arrêté, la section spécialisée « Agriculteurs en difficulté », présidée par la préfète ou son représentant, est composée comme suit :

a) trois représentants de la Chambre d'agriculture :

Titulaires	1 <sup>ers</sup> suppléants	2 <sup>èmes</sup> suppléants
M. Franck MALLET Les Effes 37290 PREUILLY SUR CLAISE	M. Edouard GUIBERT Oizay 2 37600 BRIDORE	M. Pascal BARON Genneteuil 37360 NEUILLE PONT PIERRE
Mme Frédérique ALEXANDRE Souvres 37800 SAINT EPAIN	Mme Manuela CHIDAINE 5 Grande Rue - Husseau 37270 MONTLOUIS SUR LOIRE	M. Richard BOYER 8 La Barrerie 37310 COURCAY
Mme Fabienne BONIN 3 les Carrois 37320 SAINT BRANCHS	M. Richard COURTIGNE La Potrais 37330 BRECHES	Mme Angelique MARQUET Rue du Grand Vaux 37800 SAINTE MAURE DE TOURAINE

b) un représentant des coopératives ayant une activité de transformation

Titulaire	1 <sup>er</sup> suppléant	2 <sup>ème</sup> suppléant
-----------	---------------------------	----------------------------

M. Hervet DENIS  
Président de la cave coopérative des  
producteurs de vins de Montlouis  
4 rue de la barre  
37270 MONTLOUIS SUR LOIRE

M. Philippe BRUNEAU  
Président de la coopérative  
laitière de Verneuil  
4 les bourdeaux  
37600 VERNEUIL SUR INDRE

M. Christian VRIGNON  
Administrateur de Centre Sem  
6 la trotterie  
37310 SAINT QUENTIN SUR  
INDRAIS

c) un représentant du financement de l'agriculture

Titulaire

(Crédit agricole)

M. Eloi CANON

Touchelion

37370 CHEMILLE SUR DEME

Suppléant

(Crédit agricole)

M. Jean-Pierre RAGUIN

Les Héraults

37600 LOCHES

d) une personne qualifiée

- *Titulaire* : M. Cédric RAGUIN – 28, Rue Saint Martin – Pouzay – 86220 LES ORMES,

- *Suppléant* : M. François DESNOUES – 4 Roche Piche – 37500 LIGRE

Conformément à l'article R313-6 du code rural et de la pêche maritime, la section pourra, à titre consultatif, se faire assister lorsqu'il s'agira de dossiers relevant de leurs compétences par les experts suivants :

- le responsable du pôle exploitation de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire ou son représentant,
- le responsable installation du pôle exploitation de la Chambre d'Agriculture d'Indre-et-Loire ou son représentant,
- le directeur de la Mutualité sociale agricole ou son représentant,
- le directeur du GAMEX ou son représentant,
- les directeurs des banques habilitées à attribuer des prêts bonifiés agricoles ou leurs représentants,
- le directeur de GROUPAMA ou son représentant,
- les directeurs des centres de comptabilité et de gestion agricoles agréés,

ARTICLE 4 - Les membres des sections sus visées de la commission sont nommés jusqu'au 8 juillet 2021.

Tout membre de la commission qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé pour la durée du mandat restant à courir.

ARTICLE 5 - L'arrêté de la Préfète d'Indre-et-Loire du 2 juillet 2018 portant nomination des membres des sections « structures et économie des exploitations » élargie aux coopératives, « agriculteurs en difficulté », de la commission départementale d'orientation de l'agriculture est abrogé.

ARTICLE 6 - La secrétaire générale de la Préfecture, le directeur départemental des territoires sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire.

Fait à Tours, le 28 mars 2019

La Préfète

signé : Corinne ORZECOWSKI